

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 25 septembre 2023

Délibération N°9 du 25 septembre 2023

Date de convocation **Etaient présents : (14)**
13.06.23

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Dominique Paul,
Adjoints,
Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise
Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Véronique Obin, Guy Sénécal,
Rachida Slamani.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 21

Etaient Excusés : (9)

Olivier Artur ayant donné délégation à Julien Ménard, Carole Dufils ayant
donné délégation à Patrick Jouen, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand
ayant donné délégation à Maryline Fournier, Céline Obin ayant donné
délégation à Véronique Obin, Serge Planchon ayant donné délégation à
Philippe Gautrot, Isabelle Poulain ayant donné délégation à Rachida
Slamani, Gérard Sadé ayant donné délégation à Dominique Paul, Arlette
Vivet.

Secrétaire de séance : Anne-Lise Grippon

Garderie périscolaire Tarifs année scolaire 2023-2024

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Christine Delcroix, Adjointe au Maire

Expose au Conseil Municipal que la commune a repris l'organisation de la garderie périscolaire pour les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire. L'accueil se faisant au sein de du groupe scolaire Louis Germain.

Il est nécessaire, pour l'équilibre économique du service proposé, que le Conseil Municipal fixe les tarifs de cet accueil.

Aussi, après en avoir délibéré, il a été décidé de fixer ces tarifs comme suit :

QF	Tarif quotient pour matin, soir ou les deux
De 0 à 650	0,50 €
De 650,01 à 900	1,00 €
De 900,01 à 1000	2,00 €

Plus de 1000	2,50 €
Enfant non inscrit	2,00 € l'heure commencée

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

